

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collective)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N°: 500-06-001056-205

Date: Le 25 février 2021

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE THOMAS M. DAVIS, J.C.S.

9306-6876 QUÉBEC INC.

Demanderesse

c.

INTACT COMPAGNIE D'ASSURANCE

Défenderesse

JUGEMENT SUR DEMANDE DE PRODUCTION D'UNE PREUVE APPROPRIÉE

- [1] **CONSIDÉRANT** la demande de la Défenderesse Intact Compagnie d'assurance pour produire au dossier de la Cour les formulaires d'assurance au soutien des garanties couramment offertes aux dentistes formulée par voie de lettre datée du 17 décembre 2020;
- [2] **CONSIDÉRANT** les articles 101 et 574 du *Code de procédure civile*;
- [3] **CONSIDÉRANT** que la Demanderesse consent à la production desdits formulaires au dossier de la Cour, sous réserve de son droit d'en contester la pertinence ou l'utilité lors de l'audition d'autorisation et sans préjudice à toute position qu'elle pourrait prendre quant à ces documents à ce moment;
- [4] **CONSIDÉRANT** que les différents documents sont nécessaires afin de permettre au Tribunal d'évaluer si l'action collective proposée satisfait aux critères de l'article 575 C.p.c.;

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

- [5] **AUTORISE** la Défenderesse Intact Compagnie d'assurance à produire le formulaire d'assurance *Sogedent Program (0119)*, **Pièce ID-1**, au dossier de la Cour;
- [6] **SANS FRAIS DE JUSTICE.**



THOMAS M. DAVIS, J.C.S.

M^e Christine Nasraoui
Merchant Law Group
Avocate de la Demanderesse

M^e Sébastien Richemont
M^e Vincent Cérat-Lagana
Fasken Martineau DuMoulin, S.E.N.C.R.L., S.R.L.
Avocats d'Intact Compagnie d'assurance